

## **Concertation, Débat public, le STIF donne la parole aux Franciliens sur leurs transports**

### **❖ Concertation et débat public : mode d'emploi**

Une concertation est un temps d'information et d'échanges avec le public, en amont d'une décision. C'est un temps d'échange important pour le STIF qui peut ainsi confronter ses projets directement avec les attentes des populations qui seront concernées dans leur quotidien. C'est aussi un moment d'apprentissage ou peuvent être soulevés des points des dossiers à approfondir ou des éléments à intégrer.

Elle est obligatoire pour tout projet d'aménagement qui modifierait le cadre de vie. De même, il est obligatoire de saisir la Commission nationale du débat public pour tout projet dont le budget est estimé à plus de 300 millions d'euros. Celle-ci peut décider de l'organisation d'un débat public, ou recommander une concertation préalable si elle estime qu'un débat public n'est pas nécessaire. A la différence de la concertation, le débat public est organisé et mené par une Commission Particulière de Débat Public (CPDP).

Néanmoins, la CNDP peut décider de confier l'information au public à un maître d'ouvrage si elle estime que les enjeux du débat ne relèvent pas de la procédure de débat public. Celui-ci redevient alors une concertation. La CNDP a appliqué ce principe pour le prolongement de la ligne 11. Elle a confié l'organisation de la concertation au STIF, et ce sous l'égide d'une personnalité indépendante, le garant, nommé par ses soins.

Cette personnalité indépendante veille à ce que chacun ait accès à l'information et puisse donner son point de vue sur le projet. A l'issue de la concertation, il dresse un bilan de son déroulement.

### **2010, une année riche en échanges**

#### **Concertation désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14:**

11 janvier au 12 février

**Concertation sur le TCSP Massy Saclay** : 10 mai au 11 juin

**Concertation prolongement ligne 11** : 6 septembre au 8 octobre

**Débat Public prolongement RER E** : de septembre à décembre

**Débat Public Arc Express** : d'octobre à février 2011

#### Contact Presse :

Sébastien Mabillet › 01 47 53 28 42 › 06 15 39 21 58 › [sebastien.mabillet@stif.info](mailto:sebastien.mabillet@stif.info)

**Le bilan de la concertation sur le projet de désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14, approuvé à l'unanimité par le Conseil du STIF ce jour**

Elle s'est déroulée du 11 janvier au 13 février 2010 sous l'égide d'un garant, Monsieur Michel GAILLARD. Les moments forts de cette concertation auront été les 6 réunions publiques (plus de 1000 participants) et les 3 rencontres voyageurs, directement en station (plus de 400 voyageurs de la ligne 13 rencontrés).

Les principales thématiques abordées pendant la concertation ont été les suivantes : la saturation de la ligne 13, les solutions alternatives envisagées pour désaturer la ligne 13 et le projet de prolongement de la ligne 14.

Le STIF se réjouit de la richesse et de la pluralité de cette concertation, qui a mobilisé un large public et l'ensemble des acteurs (associations, élus, usagers, ...).

**L'ensemble du bilan de la concertation préalable et du rapport du garant Monsieur Michel GAILLARD seront consultables sur internet mi juillet : [www.stif.info](http://www.stif.info) / [www.desaturationdelaligne13.com](http://www.desaturationdelaligne13.com)**

Le Conseil du STIF approuve le bilan de cette concertation. Prenant en compte les enseignements de la concertation, il décide de la poursuite des études du projet sur les bases du tracé soumis à la concertation et de réaliser le dossier d'enquête publique et toutes les études afférentes (schéma de principe, étude d'impact, dossiers de sécurité...), sur le programme suivant :

- le tracé de 5,5 km présenté en concertation et des trois stations Porte de Clichy, Clichy Saint-Ouen et Mairie de Saint-Ouen ;
- l'approfondissement des deux possibilités de localisation de la Porte de Clichy et la poursuite des études des stations Clichy-Saint-Ouen et Mairie de Saint-Ouen ;
- l'étude des avantages et inconvénients de réaliser une 4<sup>ème</sup> station, et sa localisation, le cas échéant à Rome ou Pont-Cardinet ;
- l'étude du site de maintenance et de remisage ;

De plus, prenant en compte les enseignements de la concertation relatifs aux mesures de court et moyen termes pour améliorer la ligne 13, le Conseil décide de conduire les études suivantes :

- une évaluation des mesures de renfort du réseau de bus déjà mises en œuvre et la définition de mesures complémentaires le cas échéant ;
- la restructuration de l'offre de bus à l'horizon du prolongement de la ligne 14.

**Enfin, le Conseil demande à la RATP de réaliser une étude sur la généralisation à l'ensemble de la ligne 13 de l'installation des portes palières**, en étudiant en priorité les stations situées au Nord de Saint-Lazare et une autre sur les conditions d'accès aux stations Basilique de Saint-Denis et Gabriel Péri.

**Afin de continuer sans attendre les travaux sur ce dossier, il autorise également la Directrice générale à signer deux marchés afin de poursuivre les études du projet. Ces études permettront la rédaction du schéma de principe et du dossier d'enquête publique. Ces marchés sont financés par l'Etat et la Région Ile-de-France.**

Le Conseil veillera à ce que les dispositions du projet du Grand Paris visant notamment à prolonger la ligne 14 jusqu'à Roissy ne dégradent pas les objectifs de désaturation de la ligne 13.

❖ **Rappel sur les étapes à venir :**

**Définition du projet (3 ans environ)**

- >> Bilan de la concertation
- >> Schéma de principe
- >> Enquête publique – Déclaration d'utilité publique du projet
- >> Avant-projet et Convention de financement

**Réalisation du projet (4 ans environ)**

- >> Début des travaux
- >> Mise en service prévue de la ligne 14 : 2017

## Lancement de la concertation publique du prolongement de la ligne 11 à l'automne 2010

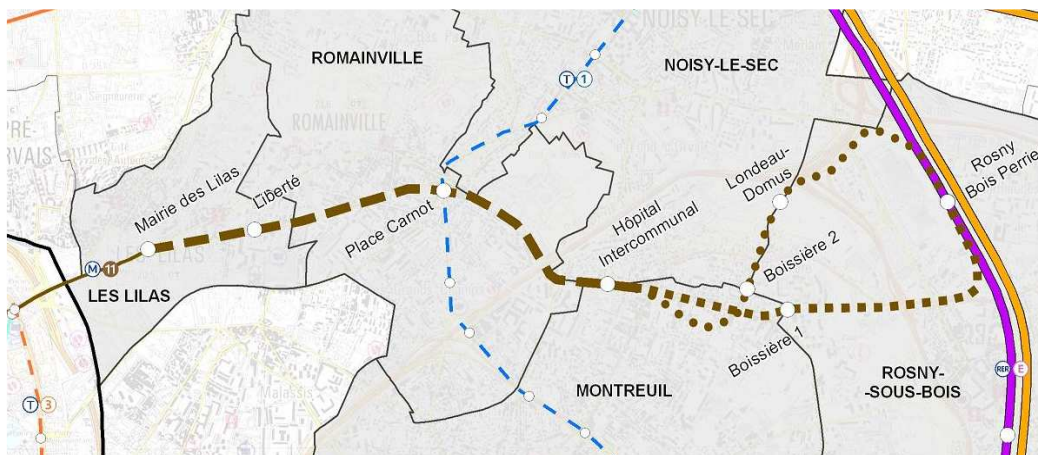
Longue de 6,3 km et forte de 13 stations, la ligne 11 du métro relie le centre de Paris (Châtelet) à la Mairie des Lilas (Seine-Saint-Denis). Son prolongement à l'Est est inscrit au projet de Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) de 2008.

Après adoption du Dossier d'Objectifs et de Caractéristique Principales (DOCP) par le Conseil du STIF le 9 décembre 2009, le STIF a saisi la Commission nationale du débat public pour connaître les modalités à suivre dans le cadre de ce projet. La CNDP, par sa décision du 3 février 2010, a recommandé au STIF l'organisation d'une concertation avec garant.

La CNDP a ainsi nommé le 7 avril 2010 M. Jean-Pierre Tiffon garant de cette concertation. **Le Conseil du STIF approuve aujourd'hui les modalités de cette concertation.**

### ❖ Les caractéristiques du prolongement de la ligne 11 :

- Il permet **d'augmenter le trafic de 10 000 voyageurs à l'heure de pointe** tout en faisant reculer de manière substantielle le trafic automobile sur le territoire. Il assure une **correspondance avec le RER E** à Rosny-Bois-Perrier mais aussi le **T1** à l'est sur la place Carnot à Romainville. De plus, il bénéficiera également de la mise en service en 2012 du **T3** sur le secteur proche de Porte-des-Lilas
- 5,7 km supplémentaires exploités,
- Le tracé 1 va directement à Rosny-Bois-Perrier après le secteur Boissière et sa station, le tracé 2 effectue lui un parcours plus au nord,
- 5 stations pour le tracé 1, 6 dans le cas du tracé 2 avec la station supplémentaire Londeau-Domus,
- un coût de réalisation du prolongement est estimé à 820 M€ (conditions économiques de 2009) pour les deux tracés,
- un investissement pour le matériel roulant de 280 M€, à la fois pour renouveler le parc existant (rames de 5 voitures au lieu de 4) et l'augmenter pour tenir compte de la mise en service du prolongement,
- une fréquence de 1mn 45s en heures de pointe, équivalente à celle actuelle,
- **un calendrier prévisionnel de mise en service pour fin 2019.**



Différents supports seront utilisés pour annoncer et expliquer la concertation et les projets (affiches, tracts, dépliants, expositions...). **Un site internet est spécialement créé pour l'occasion. Il sera mis en ligne courant juillet à l'adresse [www.prolongementligne11est.fr](http://www.prolongementligne11est.fr)**

Le dispositif de concertation comportera plusieurs réunions publiques pour présenter le projet ainsi que des rencontres sur les lieux de vie des futurs usagers.

Des registres seront disposés en mairie, permettant au public de consigner ses suggestions ou ses observations. L'expression du public, notamment lors des débats publics, sera restituée suivant plusieurs canaux : rapports synthétiques de réunions, rapport du garant et bilan du STIF.